



Pour l'année scolaire 2024/2025, Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission éducation et la commune de Montjoyer, de fixer la participation des communes à 0,57 € par repas et de fixer la participation des parents à 3.18 € par repas (+ 1,92 %). Après débat au sein du Conseil Municipal il est proposé d'augmenter le repas de secours (hors-délai) à 5 €. Les parents doivent avoir en tête que lorsqu'un repas n'est pas réservé en temps et en heure, le fait de rajouter leur enfant pénalise les autres enfants qui doivent partager le repas.

#### Tarif Périscolaire :

En accord avec la commission éducation et la commune de Montjoyer, il est proposé de conserver les tarifs du périscolaire de l'année dernière soit 1,50 € le matin, 1,50 € le soir et 2 € pour le tarif hors délai.

Il est rappelé que le créneau gratuit de 16h30 à 17h est valable uniquement pour les fratries des élèves de Réauville.

VOTE :            5 POUR    0 CONTRE    0 ABSTENTION

#### **4. Règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire 2024/2025**

Ce document regroupe les données utiles au bon fonctionnement du service à communiquer aux parents lors de la rentrée scolaire, avec une mise à jour chaque année afin de rester adapté à la vie du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Monique ALLEGRE reprend le règlement intérieur en précisant les points modifiés pour l'année scolaire 2024/2025.

A noter la modification des tarifs  **votés**  précédemment ainsi qu'un rappel sur les délais de réservation des repas et des créneaux du périscolaire. En effet, la  **réservation**  des repas doit être effectuée le jeudi avant 9h pour la semaine suivante et le périscolaire peut être annulé ou modifié la veille avant 12h sauf pour le jeudi,  **pour lequel**  la demande devra intervenir le mardi avant 12h.

Pour rappel le créneau périscolaire gratuit de 16h30 à 17h est réservé aux élèves de l'école de Réauville qui attendent  **un frère ou une sœur revenant de Montjoyer avec le bus** . Passé le délai de 17h, la présence de l'élève sera considérée en hors-délai.

VOTE :            5 POUR    0 CONTRE    0 ABSTENTION

#### **5. Subvention Association des Parents d'Elèves (APE) – Sorties scolaires fin d'année**

L'Association des Parents d'Elèves a demandé une subvention pour la participation financière aux sorties scolaires de fin d'année.

Les élèves de maternelles font une sortie sur le thème du cirque et les primaires une sortie accrobranche, en lien avec les apprentissages de l'année écoulée. Le coût total est de 1 200 €, avec une participation des parents à hauteur de 600 € (environ 10 € / enfant).

Monsieur le Maire propose que les communes de Réauville et Montjoyer participent à hauteur de 300 € chacune. (La commune de Montjoyer a déjà délibéré sur cette proposition lors du CM 31 mai 2024).

VOTE :            5 POUR    0 CONTRE    0 ABSTENTION

Après discussion avec la commune de Montjoyer, il est proposé d'organiser avec l'APE, l'équipe enseignante et les communes une ou deux réunions dans l'année afin de parler des projets de chaque école.

#### **6. Retrait de la délibération n°2024-05-21-38 – Décision modificative n°01 BP commune 2024**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°2024-05-21-38 qui comporte une erreur d'imputation et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération seront reprises dans la décision modificative n°02.

VOTE :            5 POUR    0 CONTRE    0 ABSTENTION

## 7. Décision modificative n°2 – Budget de la commune 2024 M57

Monique ALLEGRE explique que la décision modificative porte sur :

- le dépassement du coût des travaux de voirie et du parking de l'espace Dubourg,
- l'acquisition du matériel téléphonique,
- la réhausse du portail de l'école.

Il est proposé d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'investissement d'un montant de zéro euros équilibré en dépenses et recettes (0 €).

I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
	2151-21-39	Réseaux de voirie	600.00 €			
	2152.21-39	Installations de voirie	3 800.00 €			
	2158-21	Autres installations, matériels et outillage techniques	76.00			
	2158-21-32	Autres installations, matériels et outillage techniques (opération Ecole)	600.00			
	238-23	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 5 076.00 €			
	TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €

VOTE : 5 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

## 8. Retrait de la mise en vente de l'immeuble « Bar » Non délibérée

Le Maire propose d'ouvrir un débat sur la vente de l'immeuble « bar ». Il avait été mis à la vente au prix de 100 000 € + 5 000 € de frais d'agence. Ne trouvant pas d'acquéreur, il avait été décidé d'arrêter la vente de l'immeuble, et la municipalité devait ouvrir un dossier de rénovation en créant 2 logements et en conservant le commerce.

Dernièrement le Maire a reçu une offre au prix de 90 000 € pour faire du locatif à l'étage et conserver le commerce bar après rénovation.

À la suite de cette offre le Maire demande à chacun de se positionner sur conserver l'immeuble et effectuer les travaux de rénovation ou le vendre à 90 000 €.

Christian BERNARD choisit la vente ce qui permet d'avoir une recette supplémentaire pour les projets en cours et supprime une contrainte à la municipalité de montage de dossier onéreux au regard des coûts de rénovation.

Marc GASSER propose de vendre car la rénovation va prendre beaucoup de temps et la gestion des locataires pose des problèmes réguliers. De plus, il précise que cela revient à percevoir environ 10 ans de loyer actuel.

Monique ALLEGRE propose de vendre car pour la rénovation il faudrait monter des dossiers de subventions sans assurance de percevoir des aides. De plus ce serait un dossier supplémentaire à gérer.

Le Maire fait une précision sur la surface de l'immeuble qui est de 227 m<sup>2</sup> avec comble aménageable.

Fabrice PRAVE dit que si on vend la commune n'a plus un droit de regard sur le bâtiment.

Norbert PERRIN précise que la banque des territoires peut financer le projet et que les loyers combleraient l'emprunt. Il rappelle qu'il passe beaucoup de temps à gérer les dossiers administratifs pour les différentes demandes selon les projets.

Il rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment au 55 Grand'Rue et qu'il est possible de le transformer en logement.

Christian BERNARD propose de faire aussi un logement au-dessus de l'épicerie Chez Paulette. Le Maire dit qu'il est préférable de ne pas mélanger locatif et commerce. Concernant le logement locatif, des particuliers acquéreurs des bâtiments du tènement Dubourg côté Grand'rue vont en créer aussi prochainement. Il propose de réfléchir sur l'aménagement en gîte d'étape avec accès par l'arrière du bâtiment.

Lauriane MOINE propose de le vendre car elle estime aussi que cela représente beaucoup de gestion entre les travaux et les dossiers administratifs.

Le Maire propose de ne pas délibérer et de voir avec le futur acheteur s'il est toujours d'accord pour acheter à 90 000 €.

## **POINTS DIVERS :**

### **Bulletin municipal :**

Monique ALLEGRE dit que le prochain bulletin devra être distribué début juillet. Il manque encore des articles notamment sur la voirie et demande à Marc GASSER d'en rédiger un.

Lauriane MOINE propose de programmer une réunion pour faire le point sur tous les articles et la mise en forme du bulletin.

### **Commission Appels d'Offres :**

Elle va se réunir le 24 juin prochain à 8h30 pour ouvrir les plis du marché de rénovation de la grange Dubourg en nouvelle mairie et l'aménagement des abords. Les participants sont l'architecte, Marc GASSER, Jean-Luc FAUCON, Norbert PERRIN et Monique ALLEGRE.

### **Séparatif des eaux usées et eaux pluviales :**

L'appel d'offre va bientôt démarrer et pour le moment, le département a accordé 50 % d'aide pour le financement.

*Christian BERNARD sort de la salle du conseil municipal à 19h48 et revient à 19h51.*

### **Rapport d'activité du SDED :**

En tant que Vice-Président à Territoire d'Energie SDED, le Maire demande aux conseillers s'ils ont bien reçu le rapport d'activités du SDED et rappelle que le syndicat créé en 1964 pour le développement des réseaux électriques des communes rurales continue à financer les renforcements et extensions.

### **Entretien chemin communaux :**

Marc GASSER rappelle les travaux réalisés :

les réfections du chemin de Valaurie sur une longueur plus importante que prévue, du chemin de la Gaffe et du chemin du Fraysse.

Plusieurs trous dans la chaussée ont été rebouchés notamment sur la place du Rocher, l'accotement route de Chantemerle car celui-ci a été abimé par le déversement des eaux de pluie puisque les fossés étaient bouchés.

Pour les trous de la place du portail, le Maire propose d'attendre les travaux de la grange Dubourg qui risque d'abîmer celle-ci.

La route de Chantemerle devra être refaite en 2025 car pour le moment une étude est en cours pour que les travaux entrepris soient durables.

Concernant l'entretien des abords des chemins communaux, les chemins de la Gloutis, des chênes blancs du Fraysse vont être élagués par une entreprise (devis en attente). L'équipe municipale souhaite que l'agent technique entretienne uniquement le centre village.

### **Plan Local d'Urbanisme :**

Dans le PLU actuel il n'y a aucune précision sur la construction des chalets. Uniquement des annexes possibles, en dur avec un toit en tuile.

Une pétitionnaire souhaite faire construire un chalet en bois pour une meilleure implantation dans le paysage urbain. Le service d'instruction de la CCEPPG, selon son interprétation, estime que cela est interdit. La pétitionnaire s'est rapprochée d'un avocat qui lui stipule que c'est interprétable et qu'en cas d'attaque elle pourrait avoir gain de cause.

En accord avec le service instructeur, le Maire propose au conseil municipal que les bâtiments secondaires détachés du bâtiment principal puissent être des chalets bois avec toiture couverte de tuile romane ou canal (article UA5-UB5-UE5-A5-N5 du PLU). Cependant, les chalets en tôle et structure légère seront refusés.

Le Maire rappelle qu'une révision du PLU coûte environ 60 000 € et dure 4 ans.

### **Chantier Concordia :**

Pour rappel, une quinzaine de jeunes de différentes nationalités vont venir du 07 au 21 août prochain pour reconstruire le muret en pierre qui séparera la future place de la mairie avec la route départementale 56.

Pour ce faire, le conseil municipal propose de faire appel aux administrés pour prêter du matériel (brouettes, pioches, auges...) liste disponible sur le site de la commune, le Bulletin municipal, panneau pocket et en mairie.

Afin qu'il puisse se doucher, la commune va faire installer deux douches et deux wc dans le tènement Dubourg et au 55 Grand'Rue par Hervé SIMIAN, entreprise Tempair de la commune.

Ils planteront leurs tentes dans le parc où séjournent quelque fois les moutons. Les repas seront pris à la salle

polyvalente. Christian BERNARD propose de prêter des plaques électriques. Le coût du projet pour la commune s'élève à 5 000 €.

Pour accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la maçonnerie, un artisan de la commune a proposé de mettre à profit ses connaissances et de fournir les pierres nécessaires.

#### **Drôme à cheval :**

L'association « la Drôme à cheval » organise un rassemblement équestre nommé « Equidrôme » en avril et septembre 2025 et recherche un lieu d'accueil pour recevoir une centaine de cavaliers, stationner une soixantaine de véhicules, avec un point d'eau et sanitaire à proximité.

Le Maire reçoit l'association le 20 juin après la flamme olympique à Grignan car il propose plusieurs lieux, lagunage, espace Longare et le champ en face le tènement DUBOURG si la propriétaire est d'accord.

#### **Gestion du cimetière :**

La secrétaire de mairie travaille sur la mise à jour du plan et des concessions. Il faut prévoir un nouveau columbarium car il ne reste qu'une place de disponible actuellement. Il sera installé à côté du jardin des souvenirs.

Afin d'harmoniser et faciliter l'accès aux concessions du fond nord du cimetière, il serait souhaitable de déplacer la concession qui est en plein milieu de l'allée principale.

De plus, il faudra certainement prévoir une procédure de reprise de concession en 2025.

Monique ALLEGRE précise qu'il faudra revoir le règlement intérieur ainsi que les tarifs et durées des concessions.

#### **Camion de coiffure :**

Le Maire a été sollicité par une coiffeuse qui propose ses services à bord de son camion en itinérance sur le territoire. Elle souhaiterait venir une à deux fois par mois sur la commune et pour cela elle a besoin uniquement de l'électricité. En juillet, elle propose le 9 et 29 l'après-midi. Après réflexion, le meilleur endroit est le parking de chez Paulette. A voir la facturation de l'électricité si l'activité devient pérenne.

Le Maire explique qu'il a essayé de joindre par téléphone plusieurs fois monsieur Vincent GOUDON, conseiller municipal, dans l'attente de son courrier de démission. Il rappelle que si monsieur GOUDON démissionne il faudra prévoir des élections partielles sous trois mois. Déjà 8 personnes sont intéressées pour intégrer l'équipe municipale en place.

#### **Tour de table :**

Monique ALLEGRE explique que l'Animation compostage organisée en collaboration avec la CCEPPG le samedi 15 juin n'a intéressé que 4 personnes sur l'ensemble de la population. Pourtant la communication avait été faite sur panneau pocket et un mot distribué dans les cahiers de texte des enfants.

Les personnes qui participent à l'auberge espagnole mensuellement proposent d'organiser un repas républicain le 14 juillet comme autrefois dans la Grand'Rue. Le Maire n'est pas contre l'idée mais pour cette année le délai est trop court car il faut trouver du monde pour l'organisation. Il pourrait se présenter sous forme d'auberge espagnole et la commune pourrait offrir les boissons, l'agent technique devra installer les tables et bancs. Il propose que cela soit relancé pour 2025.

Marc GASSER informe qu'une réunion avec une société qui installe des éoliennes a eu lieu la semaine dernière car les restrictions dues au brouillage de radar notamment ont été modifiées et la commune pourrait recevoir ce type d'installation. Le projet porterait sur une parcelle communale et d'autres appartenant à des particuliers au nord dans la continuité des éoliennes de Roussas. Il s'agirait de 4 éoliennes qui produiraient 14 mégawatts (8000 clients). Le gain pour la commune serait de 1 800 000 € sur 10 ans, la prime à l'installation et l'emprunt des chemins communaux est de 260 000 € pour la commune.

L'entreprise propose de venir faire une présentation à tous les conseillers municipaux.

Il rappelle que l'enrobé de la rue de la Fontaine a été refait par le département et que la signalisation est à la charge de la commune. Des devis sont en attente de retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37.

**Prochain Conseil municipal le lundi 22 juillet 2024 à 18h45, salle du Conseil.**

Monique ALLEGRE  
Secrétaire de séance

